



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

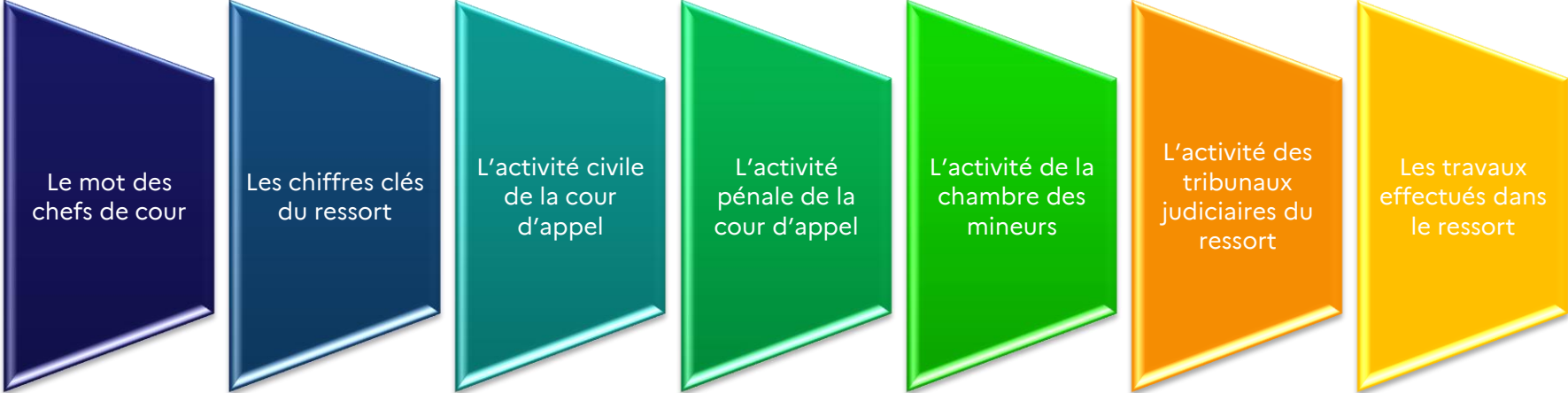
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cour d'appel de Colmar

Audience solennelle de rentrée – 31 janvier 2025

Sommaire



Le mot des
chefs de cour

Les chiffres clés
du ressort

L'activité civile
de la cour
d'appel

L'activité
pénale de la
cour d'appel

L'activité de la
chambre des
mineurs

L'activité des
tribunaux
judiciaires du
ressort

Les travaux
effectués dans
le ressort

Le mot des chefs de cour

L'année 2024 a été marquée par une activité judiciaire soutenue et vous retrouverez dans les tableaux ci-après le traitement des affaires en Alsace. C'est l'occasion de remercier tous les contributeurs à l'œuvre de justice.

A hauteur de la cour, le décret n° 2023-1391 du 29 décembre 2023 portant simplification de la procédure d'appel en matière civile est entré en application le 1^{er} septembre 2024. Cette réforme attendue des magistrats et des avocats a clarifié les pouvoirs des conseillers de la mise en état et a adapté les délais de la procédure à bref délai.

La cour d'appel a soutenu le développement de la justice amiable. Elle induit un renouvellement de l'office du juge qui devient un conciliateur hybridé de médiateur tout en demeurant un juge. Créés par le décret n° 2023-686 du 29 juillet 2023 et applicables depuis le 1^{er} novembre 2023, les audiences de règlement amiable se sont mises en place dans les tribunaux judiciaires du ressort depuis le début de l'année 2024. La cour d'appel s'est également associée à l'Université de Haute Alsace pour initier un cycle de conférences sur la justice amiable depuis septembre 2024.

Pleinement consciente de l'importance du service offert par les registres du commerce et des sociétés aux entreprises alsaciennes, la cour d'appel n'a pas faibli dans sa mobilisation pour l'améliorer et les évolutions annoncées permettent d'escompter au courant de l'année 2025 des gains de temps dans le traitement des formalités.

S'agissant toujours du droit local, l'EPELFI a développé, en lien avec l'administration centrale et les juridictions concernées, un nouvel applicatif métier : AMALIA qui permet la consultation des registres des associations de droit local ainsi que la réalisation de démarches en ligne par le grand public. Ce service accessible depuis l'automne 2024 simplifiera la vie associative alsacienne et mosellane, riche de 90 210 associations inscrites.

Enfin, toujours dans le domaine numérique, les juridictions du ressort ont poursuivi le déploiement des procédures pénales numériques. La cour d'appel les rejoindra au printemps 2025.

Si les incertitudes budgétaires de ce début d'année font planer des inquiétudes, magistrats, fonctionnaires et contractuels demeurent pleinement investis et déterminés pour rendre une justice de qualité et poursuivre les transformations indispensables à la justice du 21^{ème} siècle.

Philippe Vannier

Procureur général par intérim

Danièle Churlet-Caillet

Première présidente

Les chiffres clés du ressort - effectifs

Les effectifs du ressort de la cour d'appel

	Au 31/12/2024
Magistrats du siège	191 (dont 22 JLF)
Magistrats du parquet	46
Fonctionnaires	768*

** hors contractuels IFPA, contractuels B RCS, contractuels A et C recrutés au titre de la justice de proximité*

Les effectifs de la cour d'appel au 31/12/2024

Magistrats du siège	32
Magistrats du parquet	6
Fonctionnaires	48



Les chiffres clés du ressort - budget

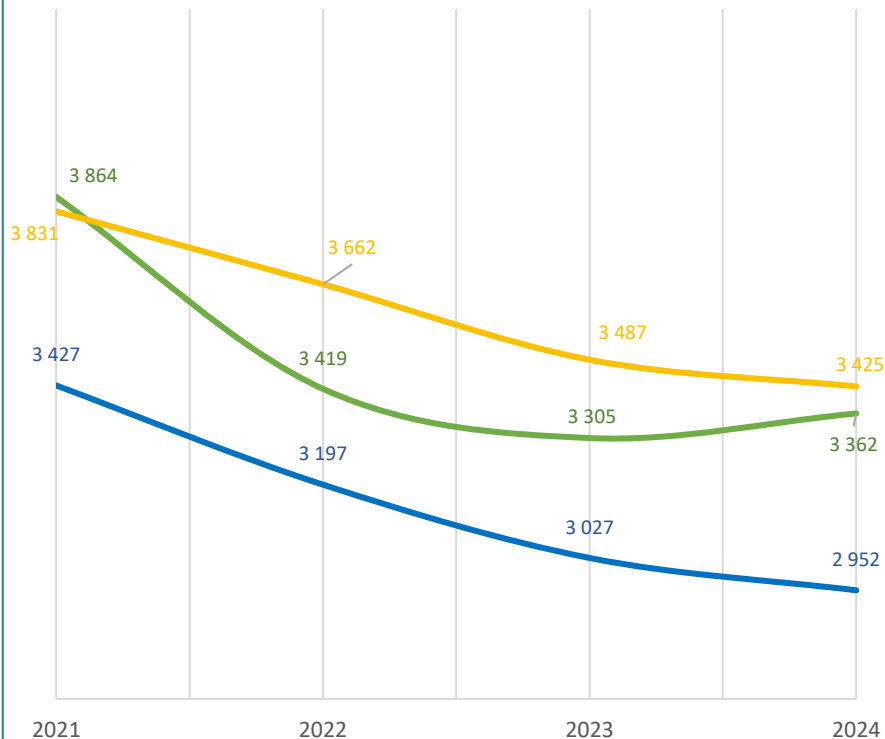
Le budget de fonctionnement des juridictions du ressort de la cour d'appel (en crédits de paiement)

	2023	2024	Évolution
Fonctionnement	8 742 944 €	8 759 354 €	+0,2 %
Frais de justice	10 453 769 €	10 272 109 €	-1,7 %

L'activité civile de la cour d'appel

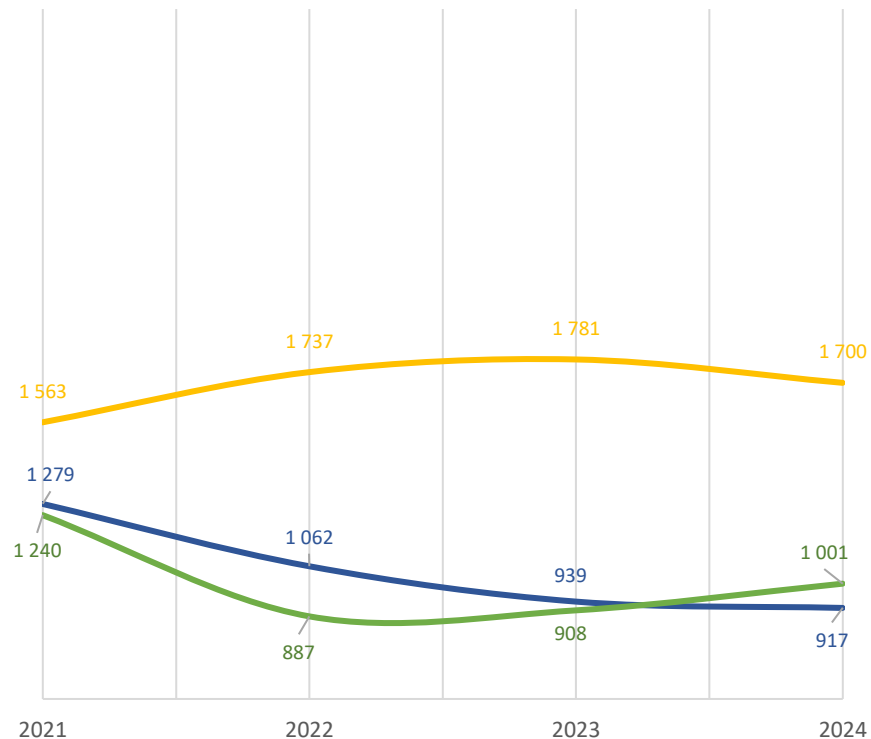
Activité des chambres civiles et commerciales

Affaires nouvelles Affaires terminées Affaires en cours



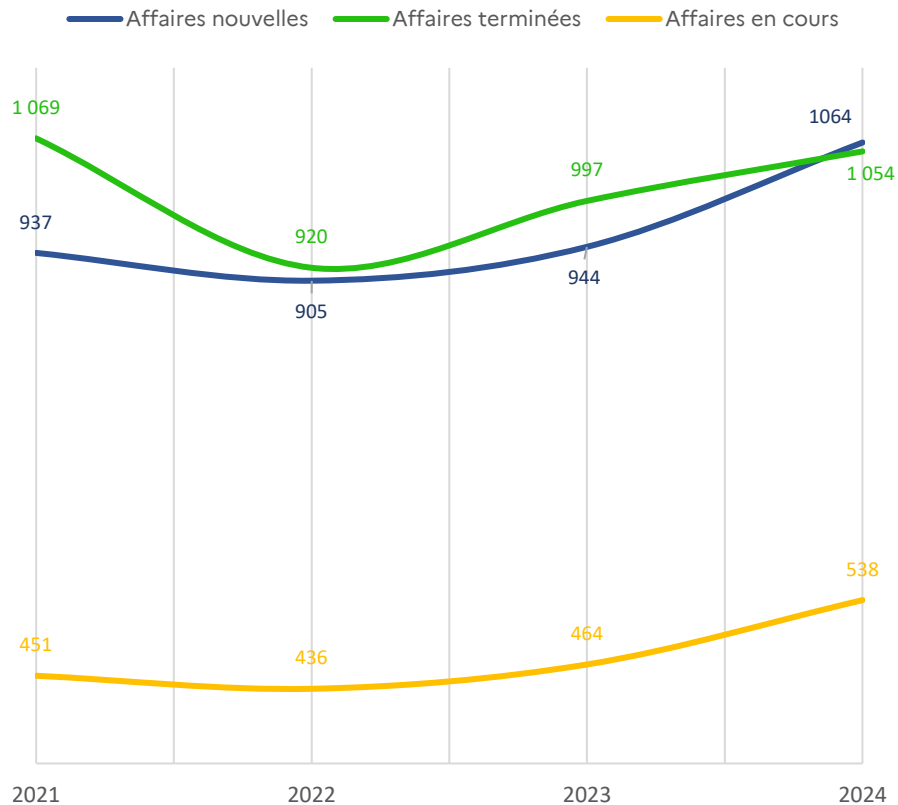
Activité de la chambre sociale

Affaires nouvelles Affaires terminées Affaires en cours

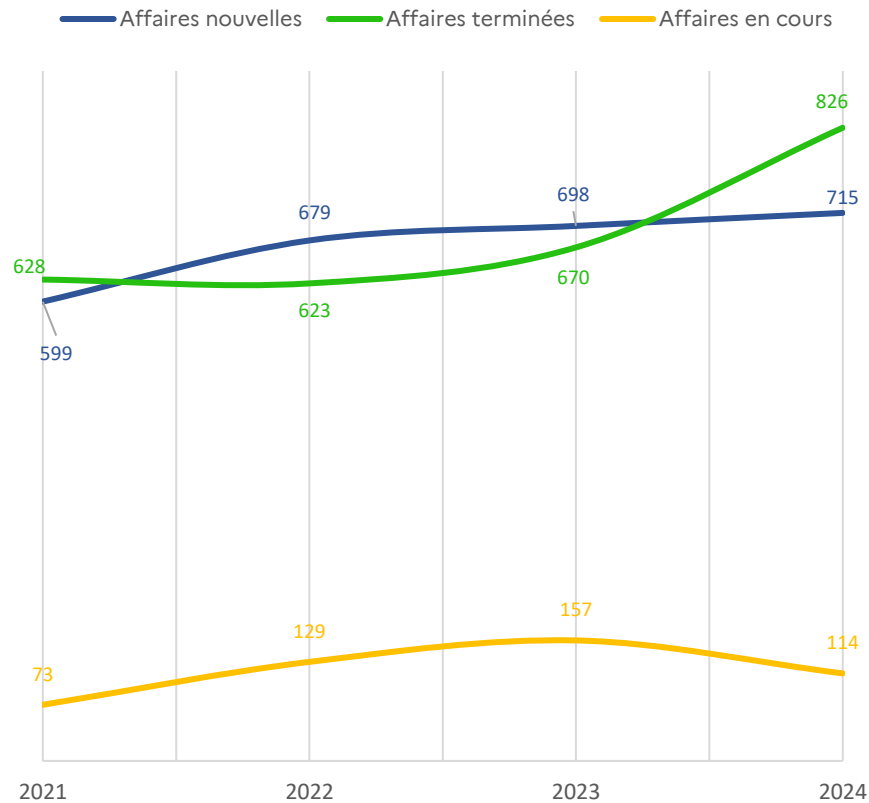


L'activité pénale de la cour d'appel

Activité de la chambre des appels correctionnels

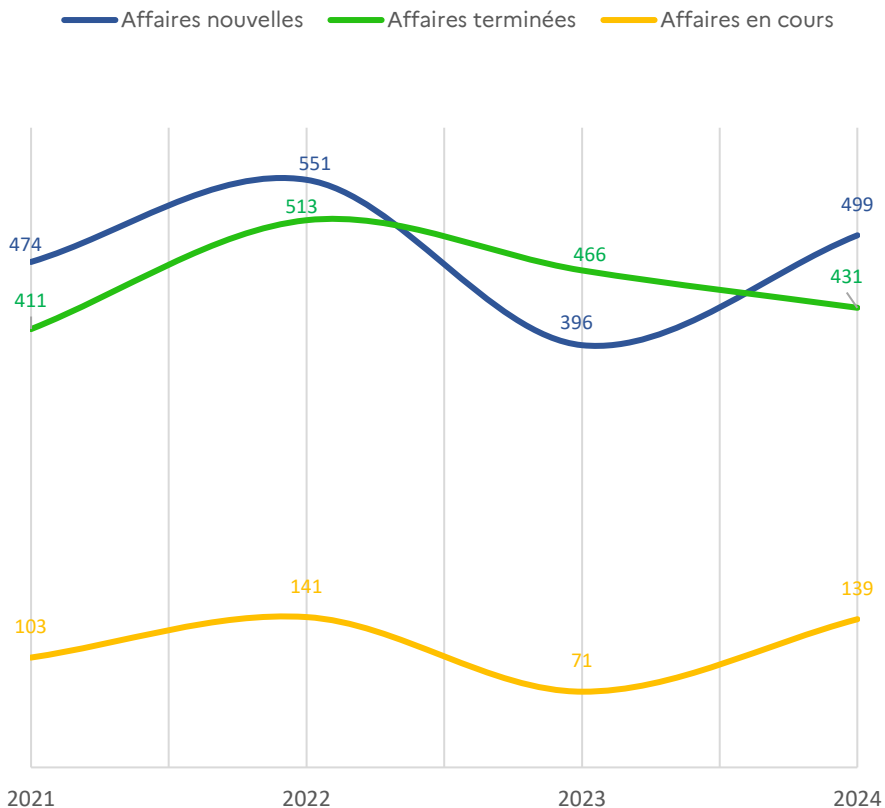


Activité de la chambre de l'instruction

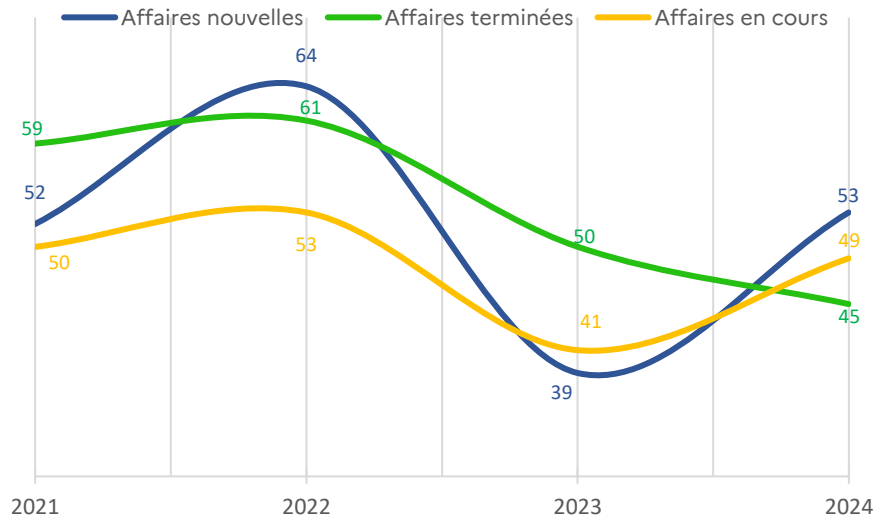


L'activité pénale de la cour d'appel

Activité de la chambre d'application des peines



Activité des cours d'assises du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (dont appels)



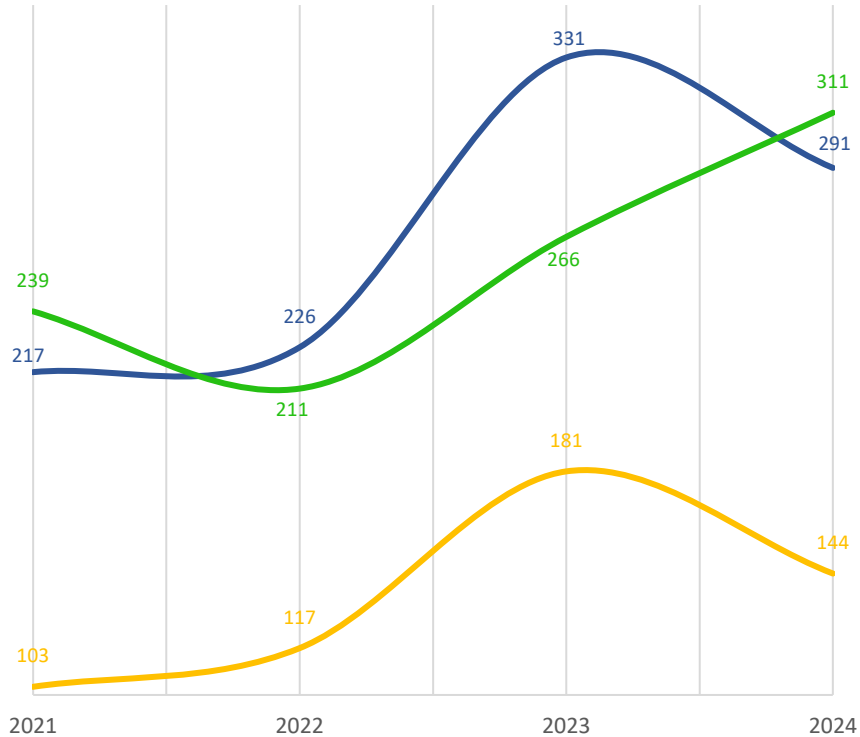
Activité des cours criminelles départementales du ressort

Affaires nouvelles		Affaires terminées		Affaires en cours	
2023	2024	2023	2024	2023	2024
40	40	19	38	21	23
Evolution		Evolution		Evolution	

L'activité de la chambre des mineurs

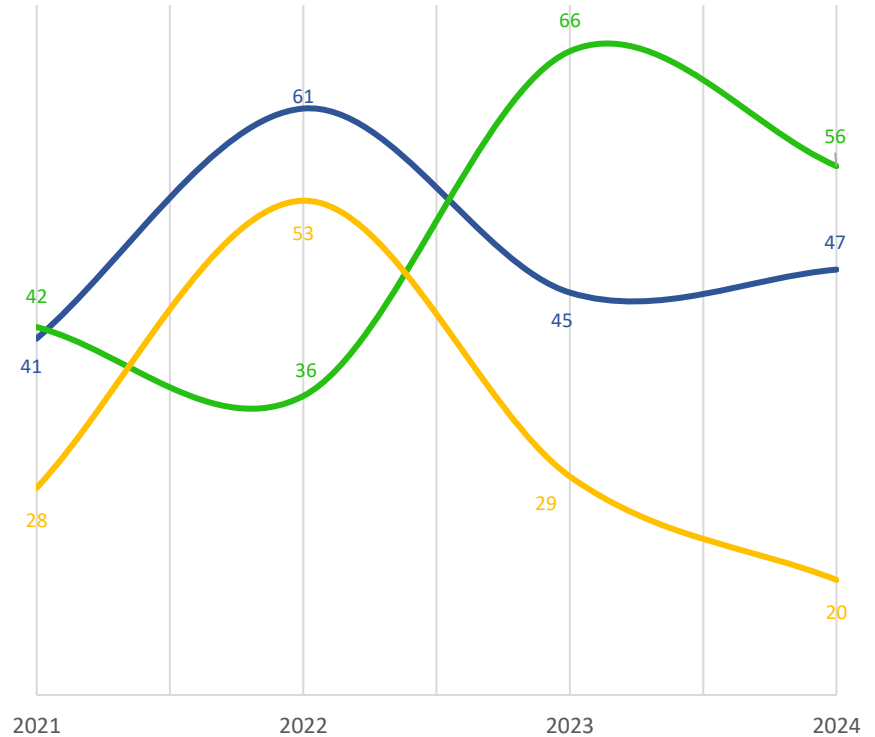
Activité civile de la chambre des mineurs

Affaires nouvelles Affaires terminées Affaires en cours



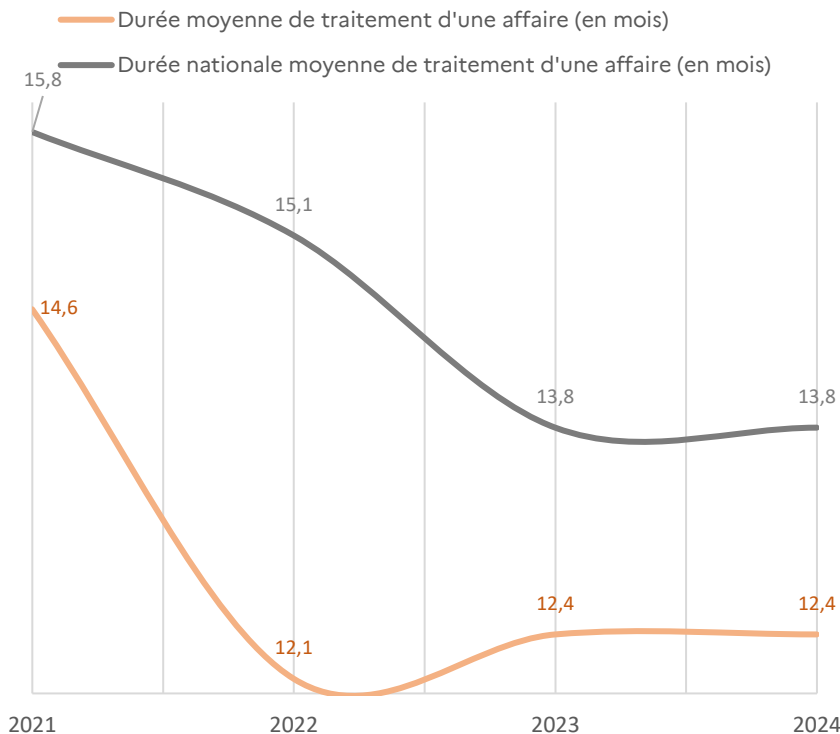
Activité pénale de la chambre des mineurs

Affaires nouvelles Affaires terminées Affaires en cours



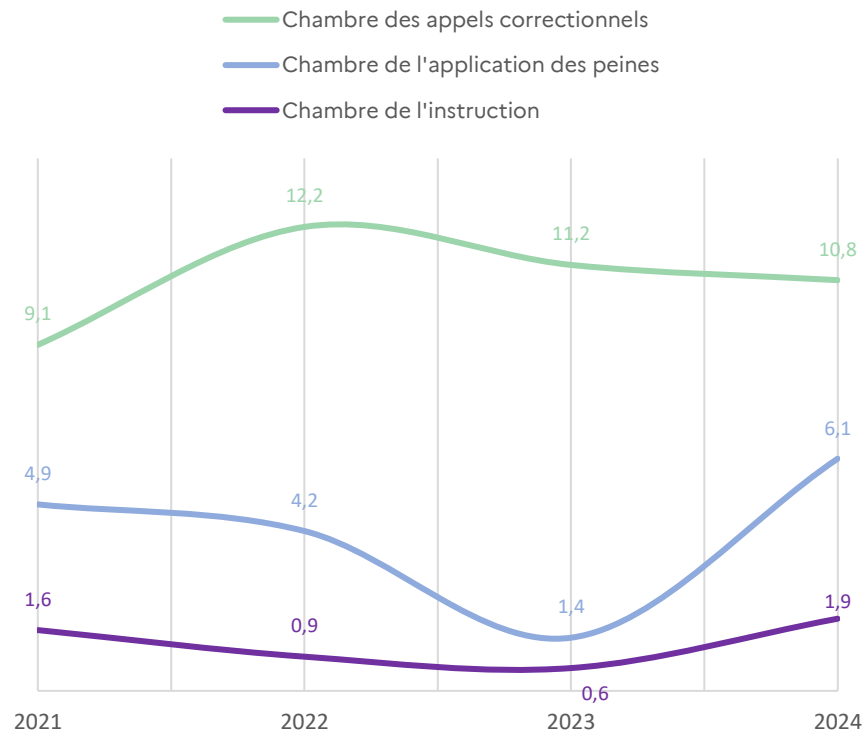
Durée moyenne de traitement des affaires et délai théorique d'écoulement des stocks

Durée moyenne de traitement des affaires civiles et sociales de la cour d'appel



Les données 2023 sont arrêtées à la fin du 3ème trimestre.

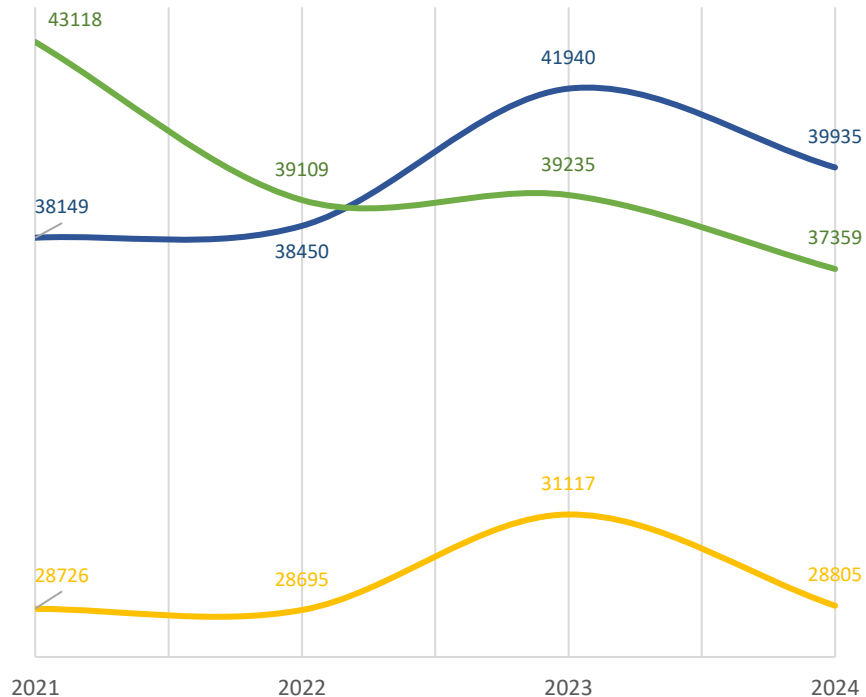
Délai théorique d'écoulement des stocks en matière pénale (hors ordonnance)



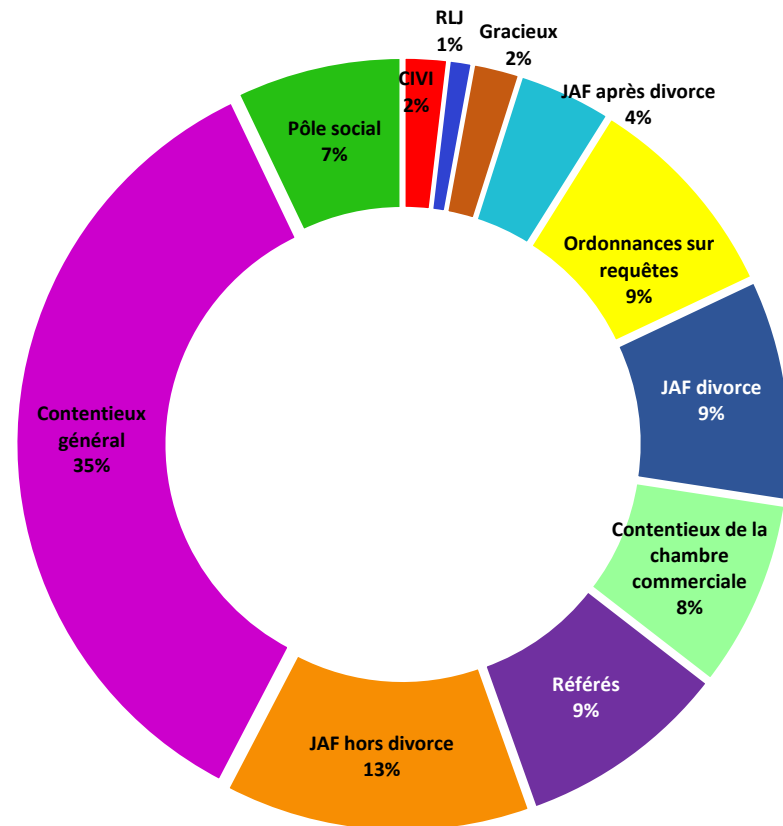
L'activité civile des tribunaux judiciaires du ressort

Activité civile, commerciale et sociale des TJ du ressort

— Affaires nouvelles — Affaires terminées — Affaires en cours

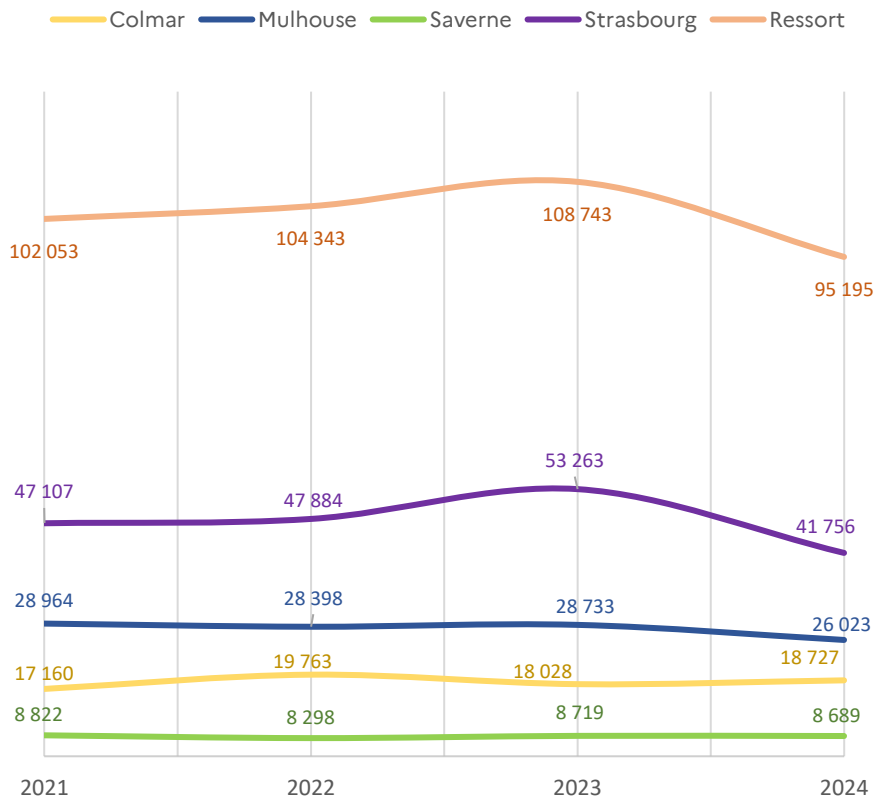


Répartition des saisines par type de contentieux

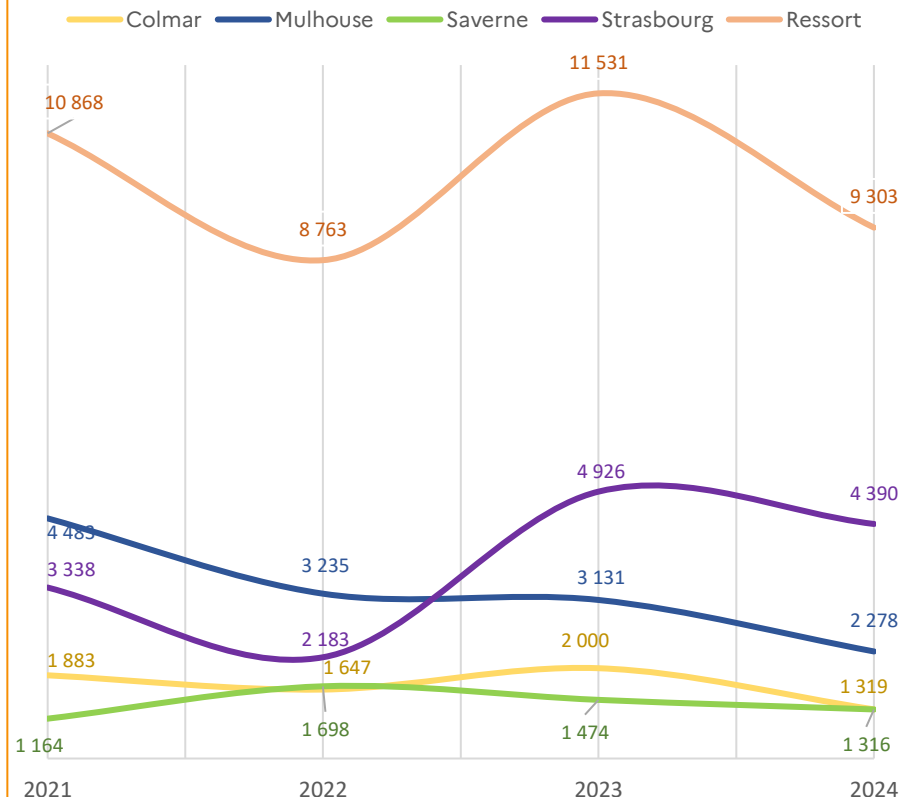


L'activité pénale des tribunaux judiciaires du ressort

Nombre de plaintes et de procès-verbaux reçus

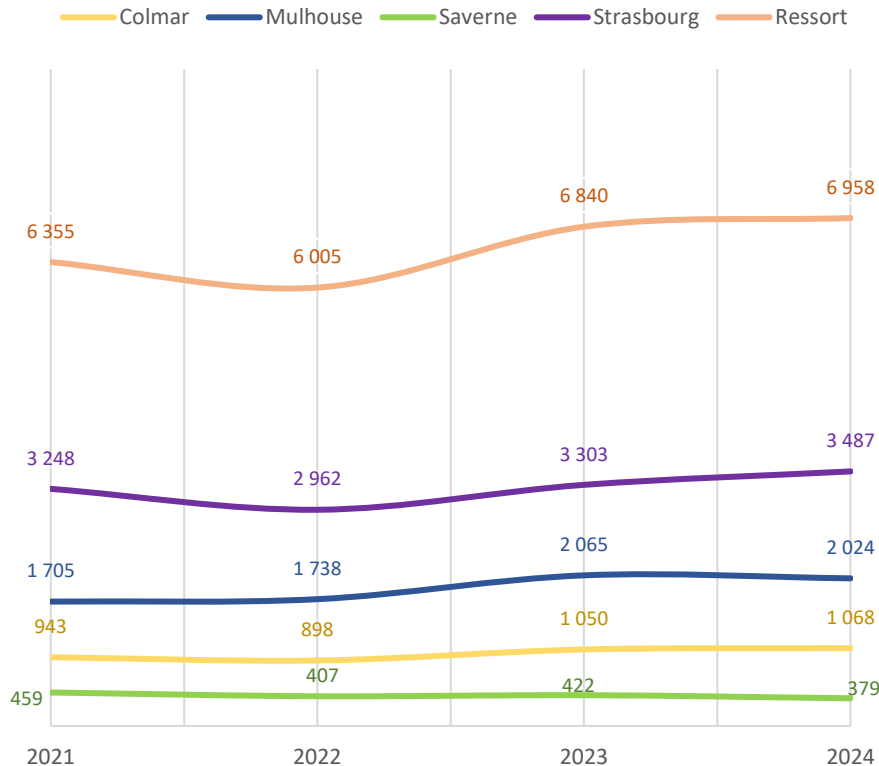


Nombre de mesures alternatives aux poursuites

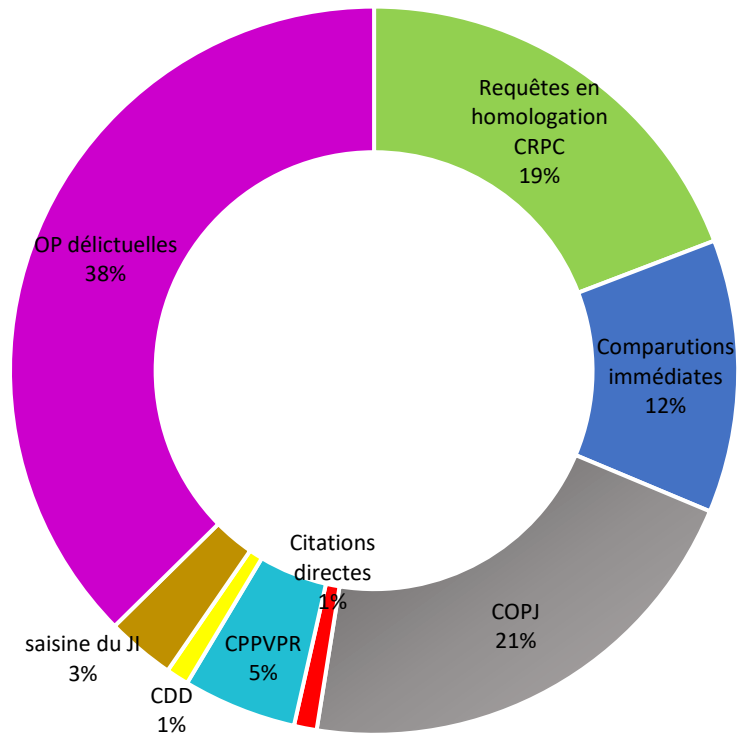


L'activité pénale des tribunaux judiciaires du ressort

Nombre de jugements correctionnels rendus (hors intérêts civils)



Répartition des poursuites devant le tribunal correctionnel



Les travaux réalisés dans le ressort en 2024

Au cours de l'année écoulée, la rénovation des façades et huisseries de la cour d'appel a commencé et se poursuivra en 2025.

Les travaux concernant la façade nord sont terminés, ceux afférents à la façade ouest sont en voie d'achèvement et le chantier de la façade est débutera au premier trimestre 2025.

Les travaux nécessités par la mise en accessibilité du tribunal de proximité de Thann ont démarré. Leur importance a justifié la délocalisation des services de la juridiction dans des locaux modulaires.



Façade nord – CA de Colmar.



Locaux provisoires -TP THANN

Cette année verra également le commencement des travaux de mise en accessibilité des bâtiments de la cour d'appel, du site Athéna du tribunal judiciaire de Mulhouse (et rénovation des salles d'audience), du site Fossé des Treize du tribunal judiciaire de Strasbourg et des tribunaux de proximité de Schiltigheim, Illkirch-Graffenstaden, Molsheim.

Enfin, les études préparatoires au projet de rénovation et d'extension du palais de justice historique du tribunal judiciaire de Colmar se poursuivront.